

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|---|
| Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50 | M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc |
| M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35 | Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55 |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35 | Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean |
| M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle | M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas | M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15 |
| M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40 | M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre |
| Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard | M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques |
| M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00 | M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane |
| Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles | Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05 |
| M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine | M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude |
| Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles | M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel |
| Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel | M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique |
| M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50 | Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël |
| Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime | M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth |
| M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul | M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude |
| | Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne |

LA SEANCE EST OUVERTE

Expérimentation de locaux de pré-collecte mutualisés - Mise en place d'une tarification pour leur accès - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Le rapport de présentation :

Depuis début 2010, le centre de Bordeaux est collecté en porte à porte avec une fréquence dite 4 (bac gris) + 2 (bac vert).

Après une campagne de communication et de sensibilisation, accompagnée de contrôles et de verbalisation par la CUB et la Ville de Bordeaux, la situation s'est stabilisée avec des tonnages collectés en vrac autour de 3% et de nombreux bacs non rentrés encombrant l'espace public. Les enquêtes de dotation de bacs réalisées dans les immeubles ont montré qu'une partie d'entre eux étaient dans l'incapacité d'accueillir les deux bacs gris et vert, ce qui explique pour partie les dysfonctionnements évoqués ci-dessus.

Dans le cadre du contrat de co développement avec la Ville de Bordeaux, la CUB s'est engagée à rechercher et mettre en service des locaux de pré-collecte mutualisés dans les secteurs sensibles.

Ces locaux expérimentaux, situés en pied d'immeuble, sont aménagés spécifiquement pour regrouper les ordures ménagères et leur fraction recyclable dans des zones où les immeubles voisins ne permettent pas de stocker la dotation en bac. Toutes les mesures sont prises pour assurer l'entretien et l'hygiène quotidienne de ces locaux et des bacs de regroupement qu'ils contiennent.

Leur accès est réservé, dans leur périmètre immédiat, aux habitants qui ne disposent pas de possibilité de stockage à l'exclusion des professionnels. Cette impossibilité est déterminée par enquête de terrain des agents de communication de la Direction Collecte et Traitement des Déchets qui visitent systématiquement tous les bâtiments de l'îlot concerné. Cet accès est géré par carte magnétique afin d'assurer la sécurité du local et le filtrage des entrées.

S'agissant d'une prestation complémentaire au service de collecte et pour participer aux frais de gestion, la carte d'accès de ces locaux donne lieu par avance à la perception d'un montant de 20 € par an.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera délivrée sur demande moyennant le paiement d'un nouveau montant de 20 €.

La première expérimentation d'un local de pré-collecte mutualisé se situera au 30 rue Magendie qui sera ouvert aux usagers en octobre 2012.

Dès lors, afin de pouvoir mettre en œuvre les modalités précitées, il apparaît souhaitable :

- de fixer la tarification de l'accès pour un montant de 20 € perçu annuellement

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5215-20-1 8°,
VU le Contrat de codéveloppement passé entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il est souhaitable d'expérimenter dans l'hyper centre ville des locaux de pré collecte mutualisés,

Il est nécessaire d'assurer une limitation stricte des accès dans les locaux de pré-collecte mutualisés aux habitants qui ne disposent pas de lieu de stockage dans leur immeuble,

Il convient de participer aux frais de gestion des locaux,

DECIDE

Article 1 :

La mise en place d'une tarification annuelle d'accès à hauteur de 20 € est autorisée.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget annexe « Déchets Ménagers » Chapitre 70 Compte 70388 CRB TF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre et les élus socialistes bordelais s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012

M. DIDIER CAZABONNE